

CONDITIONS GÉNÉRALES

LA RÉSERVATION

- La réservation est effective lorsque le contrat de réservation nous a été retourné signé.
- Si une annulation devait avoir lieu dans un délai supérieur à un mois, 100% du montant sera remboursé sous forme de « bon cadeau » pour une location ultérieure.
- Si une annulation devait avoir lieu dans un délai inférieur à un mois, 50% du montant sera remboursé sous forme de « bon cadeau » pour une location ultérieure.

LA SALLE

- La salle est disponible dès 8h00 le matin. Sauf autorisation écrite de la police communale, les invités doivent quitter la salle à minuit au plus tard. Les organisateurs ont jusqu'à 12h00 la mise en ordre du local.
- Les salles sont mises à disposition propres et doivent être rendues dans le même état. (voir check-list)
- Les poubelles (verres, plastiques, ...) sont à emporter.
- Les nettoyages complémentaires effectués ainsi que l'évacuation des déchets par nos soins seront facturés 30.-/heure.
- Le mobilier détérioré ou manquant sera facturé à sa valeur à neuf.

- Les frais inhérents à du « tapage nocturne » seront facturés. Dès 22h00, le volume de la musique doit être adapté et les personnes qui vont à l'extérieur doivent respecter le sommeil du voisinage.
- Les murs, les plafonds et les tables ne doivent pas être agrafés ou cloués.
- Sauf réclamation directe, l'état présent de la salle à votre arrivée est accepté.

LA VAISSELLE

- Sauf réclamation directe, l'inventaire présent à votre arrivée sur le comptoir avec la vaisselle est accepté.
- La vaisselle est rendue propre, et essuyée sur le comptoir. Les nettoyages commandés ou complémentaires effectués par nos soins seront facturés 30.-/heure.
- La vaisselle détériorée ou manquante sera facturée à sa valeur d'achat.

DIVERS

- Sauf entente, les décorations et les rideaux ne doivent pas être déplacés.
- Lors du départ, toutes les lumières intérieures et extérieures doivent être éteintes, les stores fermés et les radiateurs éteints. Les clés doivent être rendues au responsable du local.
- En signant le contrat, je certifie être majeur.

- Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur de tous nos locaux.
- Une caution de CHF 100.00 doit être remise au responsable du local. Peuvent être déduits de ce montant la perte des clés, le prix du matériel endommagé, les frais de nettoyage ou encore de tapage nocturne. Si tout se passe bien, la totalité du montant est rendue.

FACTURATION

- Le contrat se paie dans les 10 jours à réception et doit être retourné par E-mail ou courrier dans les plus brefs délais.

URGENCES

Caroline Charbonnet :
079 707 51 42

Damien Perroud :
079 790 98 73

E-Mail:
info@jeunessenendette.ch

JEUNESSE NENDETTE
1996 Basse-Nendaz

Date:

Signature: